



TRANSHEPATE
BRETAGNE-OUEST



Soutien à **René LEBRET** pour son périple à vélo du CHU de NANTES à MAUBEUGE Le 7 JUIN 2023

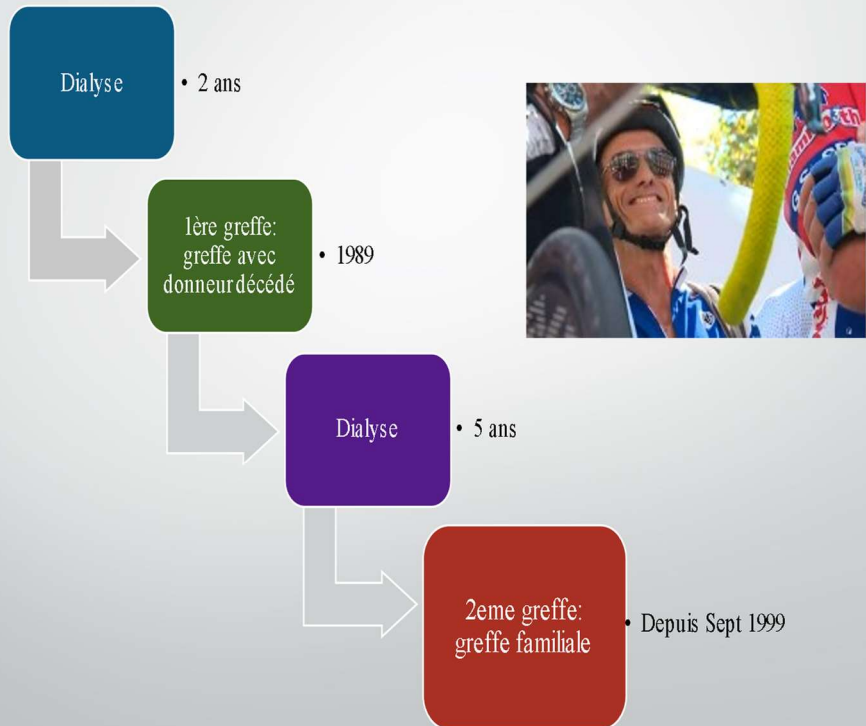
L'association **TRANSHEPATE BRETAGNE - OUEST** soutient **René LEBRET** pour son périple à vélo du CHU de Nantes à Maubeuge et tiendra un stand d'informations dont son objectif principal est de soutenir les malades et transplantés hépatiques de la région

Grand Ouest

dans le Hall Jean MONNET (CHU Nantes) **dès 08H00** pour son départ (**Venez nombreux**)



1. Mon histoire



En vue de soutenir et promouvoir le don d'organes

Le don d'organes

Que dit la loi sur le don d'organes et de tissus ?

EN FRANCE, IL N'EXISTE PAS DE REGISTRE DU OUI.

Au nom de la solidarité nationale, c'est le principe du consentement présumé qui a été choisi. La loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevé.

Le don d'organes : une réflexion citoyenne

Espoir
Chaque année des milliers de malades, en France, en Europe, dans le monde, renaissent grâce à la greffe d'organes, acte médical de la dernière chance.

Mobilisation
La très grande majorité des donneurs sont des personnes décédées après un accident vasculaire cérébral, un traumatisme crânien ou parfois un arrêt cardiaque. Tout a été entrepris pour éviter la décap. Si l'éventualité d'un prélèvement se présente, tout sera alors mis en œuvre pour transmettre une nouvelle vie à un futur receveur.

Fiabilité
Deux médecins, de façon indépendante, doivent obligatoirement effectuer une série de tests afin de confirmer la destruction irréversible de l'encéphale. En outre, deux électroencéphalogrammes à quatre heures d'intervalle, ou une artériographie cérébrale doivent être pratiqués. À l'issue de ces examens il ne peut subsister la moindre doute, et le constat de la mort est établi.

Écoute
La première démarche consiste à interroger le registre national des refus. Si la personne décédée n'y est pas inscrite, les équipes médicales entament une discussion avec les proches. Ceux-ci doivent alors témoigner au nom du défunt, évaluer soigneusement dans un moment de douleur qui est atténuée, si les intentions sont connues (port d'une carte, discussion en famille, etc.).

Respect
Le don d'organes est gratuit et totalement déne de tout gain du corps à la médecine. Le prélèvement est un acte chirurgical effectué au bloc opératoire d'un hôpital public habilité, avec les mêmes soies que pour un patient en vie. L'apparence externe est respectée lorsque le corps est rendu à la famille, gratuitement, pour les obsèques de son choix.

Liberté
En France, la loi de bioéthique fait de chaque citoyen majeur un donneur présumé. Ceux qui ne souhaitent pas donner doivent se faire inscrire sur le registre national des refus. Ainsi leur choix sera toujours respecté. Il est permis de changer d'avis à tout moment, quelle que soit sa position.

Volonté
Témoigner de sa position en informant ses proches est recommandé. Porter sur soi la carte de donneur est un signe très fort

de solidarité vis-à-vis des autres, et permet à votre entourage de ne pas choisir à votre place. Au fait, connaissez-vous la volonté de vos parents, de vos enfants, de votre conjoint, de vos amis ?

Tolérance
Accepter de donner ses organes c'est vouloir, sans condition, aider d'autres êtres humains dans la détresse, et sans référence à leur appartenance sociale, leur style de vie, leur origine ethnique, leurs opinions...

Foi
La tradition d'aide à son prochain par le don d'organes rencontre l'enseignement unanime des grandes religions. En pratique, les croyants peuvent avoir tendance à interpréter à tort les propos de leurs représentants juifs, chrétiens, ou musulmans.

Égalité
Le receveur est choisi sur la liste d'attente nationale selon un protocole très strict fixé par la loi, et en fonction de critères de compatibilité propres à chaque organe ou tissu et de l'urgence liée exclusivement à son état de santé et à son âge.

Anonymat
C'est un principe essentiel de la loi dans notre pays. Les coordonnées du donneur ne sont jamais divulguées au receveur, et réciproquement. Toutes sortes de pressions sont ainsi évitées. Nous sommes au stade de la pure générosité.

Généralisation des donneurs
De bébé à l'adulte, chacun peut se trouver un jour en situation de donneur potentiel. À cet instant, seuls les médecins décideront s'il est possible de prélever les organes au profit de malades en général ou d'un seul. Plus que l'âge, c'est avant tout l'état de santé du donneur qui compte. À noter que les cordons (et non pas les yeux) sont prélevés jusqu'à 99 ans !

Une carte pour la vie
Remplir la carte FRANCE ADOT, c'est accomplir un geste citoyen. Elle est gratuite. Les mineurs sont encouragés à la porter, mais en cas de décès, les parents signent l'autorisation de prélèvement.

Conjuguez avec nous le verbe donner !
Vous pouvez être utile à vos semblables, dès maintenant et de votre vivant, en offrant différents éléments du corps humain. Pensez au don de sang et au don de moelle osseuse, et d'autres encore. Les bénévoles des ADOT vous renseignent avec compétence. Consultez aussi les rubriques du site Internet :

www.france-adot.org

FRANCE ADOT

16 rue Hermann Geiger, 44300 NANTES
Tél. 02 51 72 22 15 - Courriel : franceadot@wanadoo.fr

Les différentes étapes du périple avec le nombre de KMS parcourus par jour

<i>Date</i>	<i>Départ</i>	<i>via</i>	<i>Arrivée</i>	<i>Distance (km)</i>
<i>Jour 1 7.06</i>	<i>CHU NANTES</i>	<i>Ancenis</i>	<i>ANGERS</i>	<i>105</i>
<i>Jour 2 8.06</i>	<i>ANGERS</i>	<i>Saumur</i>	<i>TOURS</i>	<i>105</i>
<i>Jour 3 9.06</i>	<i>TOURS</i>		<i>BLOIS</i>	<i>80</i>
<i>Jour 4 10.06</i>	<i>BLOIS</i>	<i>Chambord</i>	<i>ORLEANS</i>	<i>80</i>
<i>Jour 5 11.06</i>	<i>ORLEANS</i>	<i>Sully</i>	<i>PONT CANL BRIARE</i>	<i>85</i>
<i>Jour 6 12.06</i>	<i>PT CANAL BRIARE</i>	<i>Montargis</i>	<i>NEMOURS</i>	<i>85</i>
<i>Jour 7 13.06</i>	<i>NEMOURS</i>	<i>Melun</i>	<i>CORBEIL ESSONNE</i>	<i>83</i>
<i>Jour 8 14.06</i>	<i>CORBEIL ESSONNE</i>	<i>Paris</i>	<i>GRESSY</i>	<i>75</i>
<i>Jour 9 15.06</i>	<i>GRESSY</i>	<i>Senlis</i>	<i>COMPIEGNE</i>	<i>104</i>
<i>Jour 10 16.06</i>	<i>COMPIEGNE</i>	<i>Ribemont</i>	<i>GUISE</i>	<i>79</i>
<i>Jour 11 17.06</i>	<i>GUISE</i>	<i>Valenciennes</i>	<i>MAUBEUGE</i>	<i>101</i>

Carte géographique du périple

